



## Litiges entre héritiers vente d'une maison

Par **ebska**, le **02/03/2016** à **13:30**

Bonjour, mon oncle est décédé en Novembre 2014. Sa veuve a hérité de 50% de la maison et des terrains en pleine propriété et est usufruitière, les 4 sœurs se partagent les 50% restants en tant que nus propriétaires. La veuve veut vendre, elles s'y opposent. Du coup, la veuve, par le biais d'avocats, a adressé une lettre demandant aux 4 sœurs soit de lui racheter sa part, soit de vendre la maison (réponse demandée dans le délai d'un mois). Les 4 sœurs ne lui rachèteront jamais sa part. Voilà leurs interrogations:

- que se passera-t-il si elles ne répondent pas?
- que se passera-t-il si elles manifestent leur refus?
- en cas de passage devant le tribunal, qui paiera les frais de justice?
- est-ce que la vente aux enchères de la maison et des terrains peut être décidée?
- la veuve s'est engagée devant notaire à verser une somme d'argent aux 4 sœurs au titre de préjudice moral (suite à la vente et/ou destruction des meubles et souvenirs de famille sans leur accord) cela sera-t-il toujours valable?

Désolée pour la longueur, merci pour vos réponses!